



**PRÉAVIS No 05/2009**

**du Comité de direction**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Engagement de quatre aspirants de police supplémentaires en 2010

## **1. Introduction**

La votation populaire du 27 septembre 2009 sur la création d'une police unique dans le canton de Vaud pose quelques problèmes s'agissant de la gestion quotidienne d'une structure telle que celle de l'Association de communes «Sécurité dans l'Ouest lausannois».

Selon la Loi sur les communes et les statuts de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» à leur article 32, le budget annuel doit être voté avant la fin du mois de septembre, de façon à permettre aux communes partenaires d'intégrer les montants des contributions dans leurs propres budgets.

Or, le budget annuel est susceptible d'être modifié en fonction de la votation précitée. C'est particulièrement le cas en matière d'effectifs.

Si la votation est favorable à la police unique, un budget de fonctionnement courant est suffisant, dans la mesure où les responsabilités des polices municipales et régionales seront, à terme, reprises par la police cantonale unique. Cette intégration ne pouvant cependant pas être réalisée dans un délai d'une année, il importe que les moyens mis à disposition de l'Association restent suffisants. Raison pour laquelle le Comité de Direction a proposé un budget 2010 dans la suite logique de ce qui a été prévu pour 2009.

Par contre, si l'initiative pour une police unique est refusée, l'Association se voit pérennisée et légitimée et se doit de prendre les dispositions nécessaires en vue d'assumer les nouvelles tâches qui lui seront confiées dès 2011. Il s'agit, entre autres, de nouvelles autorisations dans le domaine de l'enregistrement de plaintes et de constats.

Face à cette tâche, le Comité de Direction a choisi de soumettre le présent préavis au Conseil intercommunal en vue d'augmenter le nombre d'aspirants de la Police de l'Ouest lausannois qui seront formés en 2010.

## **2. Situation actuelle**

L'année précédant la création de l'Association, les polices de l'Ouest lausannois ont engagé un total de cinq aspirants, soit quatre pour la commune de Renens et une aspirante pour la commune d'Ecublens. Il convient de relever que le nombre élevé d'aspirants engagés par Renens à cette époque traduisait la volonté d'augmenter les effectifs en relation avec une décision prise antérieurement par le Conseil communal, alors que l'engagement de l'aspirante à Ecublens avait pour objectif de pallier un départ à la retraite, départ qui est intervenu depuis.

Au mois de mars 2008, les cinq aspirants ont entamé leur carrière professionnelle en qualité de policiers et un seul nouvel aspirant a été engagé. Ce faible nombre est la conséquence d'un manque relatif de candidatures et du retrait d'une candidate au dernier moment. Il faut noter aussi que la sélection des aspirants prévus pour l'école de police de 2008 a eu lieu au printemps 2007, et qu'à ce moment-là les communes n'avaient encore aucune certitude s'agissant de la création de l'Association.

A fin février 2009, l'aspirant a réussi son brevet fédéral de policier et trois nouveaux aspirants ont débuté leur formation. Ils l'achèveront à fin février 2010 et seront intégrés dans les brigades dès ce moment. Deux de ces policiers remplaceront des départs, alors que le troisième sera considéré comme augmentation d'effectifs. Les montants adéquats figurent déjà dans le budget 2010.

Dans le budget 2010, le Comité de Direction a prévu, comme c'était le cas dans le budget 2009, de former deux aspirants. Ils seront pleinement opérationnels en mars 2011.

Le nombre de deux aspirants permet, au choix, de compenser les départs qui affectent habituellement le corps de police, ou d'augmenter les effectifs de policiers de deux unités.

### **3. Transfert de tâches de la police cantonale.**

Au cas où l'initiative pour une police unique serait rejetée par le peuple, le projet concocté entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises constituera la réforme mise en œuvre à l'horizon 2011. Ce projet implique, entre autres, des transferts de tâches, dont la déclinaison précise et concrète n'est pas encore clairement délimitée. Mais il est clair que les polices municipales pourront enregistrer les plaintes et rédiger des constats de cambriolages. Ce transfert est largement positif pour les habitants des communes de l'Ouest lausannois, qui n'auront plus à se rendre au poste de gendarmerie de Renens pour un dépôt de plainte, mais pourront être servi dans le poste de ville de chacune des communes. Il en est de même s'agissant des constats rédigés sur place, les policiers pouvant se charger de prendre sur-le-champ les dépositions des victimes d'un vol, d'un cambriolage ou d'autres délits.

Ces tâches sont actuellement assumées par le poste de gendarmerie de Renens, où travaillent douze gendarmes et où se situe une base importante de la police de Sûreté, laquelle enquête sur les délits les plus sérieux commis dans l'Ouest lausannois.

Dans le cadre de la stratégie de redéploiement des forces de police dans l'entier du territoire cantonal, plusieurs des gendarmes basés actuellement à Renens seront transférés, leurs tâches étant reprises par la Police de l'Ouest lausannois.

Le Comité de Direction, sur la base d'une estimation formulée par l'Etat-major de la POL, considère que ces tâches peuvent être estimées à environ 20% de plus que ce qui est assumé actuellement.

### **4. Augmentation des effectifs**

Sur la base de cette estimation, le Comité de Direction considère que les avantages liés à la possibilité de déposer une plainte ou faire enregistrer un délit auprès d'un poste de ville sont conséquents et permettront à la population de bénéficier d'un service adéquat.

La police mobile doit être renforcée dès l'entrée en vigueur de la réforme et les brigades, actuellement de huit policiers, doivent passer à neuf policiers afin de compenser le temps supplémentaire qui devra être consacré à l'enregistrement de certaines plaintes et autres délits. Il va de soi que la complémentarité entre postes de villes et police mobile restera de mise et qu'une parfaite synergie entre les deux entités est la condition de base pour que le système, pris dans son ensemble, soit efficient.

## **5. Nécessité de former des aspirants**

Au cas où le protocole d'accord se révèle être la solution finalement choisie par le peuple, il est nécessaire d'anticiper la formation des policiers. En formant des aspirants en 2010, ils seront prêts en mars 2011. Or les réformes prévues dans le contexte du protocole d'accord doivent entrer en vigueur en 2011. Cela signifie qu'il y aurait une quasi simultanéité entre le transfert de nouvelles tâches et l'entrée en fonction de policiers nouvellement formés.

La nécessité de former des aspirants est d'autant plus importante que le nombre de policiers formés et à la recherche de travail est aujourd'hui très faible, et que bon nombre de ceux issus de corps de police dont l'avenir est incertain, eu égard aux conditions qui seront posées au maintien de structures communales ou intercommunales, pourraient ne pas vouloir rejoindre une structure aussi importante que celle de la Police de l'Ouest lausannois.

Dans ce contexte, le Comité de Direction considère que l'augmentation d'effectifs de six policiers, soit un par brigade, doit être réalisée au travers de la formation d'aspirants supplémentaires.

## **6. Possibilité de former des aspirants**

Depuis de nombreuses années, les possibilités de former des aspirants sont relativement réduites et les effectifs de nouveaux policiers en cours de formation ont souvent été liés au nombre de candidatures valables à disposition des communes.

A ce sujet, il importe de préciser que les conditions d'accès sont drastiques et que les personnes susceptibles d'être engagées en vue d'acquérir la formation de policier doivent satisfaire à des exigences élevées. Ces exigences sont liées au fait que la formation est onéreuse d'une part, au fait que les agents de police ont des responsabilités importantes et bénéficient de délégations de compétences particulièrement élevées d'autre part.

En premier lieu, les candidats doivent se soumettre à des examens portant sur leur condition physique et leurs compétences intellectuelles, identiques pour tous les corps de police qui forment leurs aspirants à l'Académie de police de Savatan. Ces tests sont éliminatoires.

En second lieu, ils doivent se soumettre à des tests afin de déterminer leur stabilité psychologique dans le contexte très particulier du métier de policier.

En dernier lieu, les candidats doivent convaincre les employeurs de les engager.

Jusqu'à maintenant, les candidats n'étaient que très peu nombreux, jamais plus de trois ou quatre à réussir les examens pour les corps de police de l'Ouest lausannois ou pour la Pol depuis sa création. Ils sont, par contre, cette année, neuf à avoir passé les premières épreuves et les premiers entretiens laissent penser qu'un nombre conséquent des neuf candidats en question est susceptible d'être engagé en qualité d'aspirants. Cette nouvelle situation est à n'en pas douter due à deux facteurs, le premier résidant dans le fait que la Pol devient un employeur intéressant grâce à la diversité des interventions et des carrières possibles, alors que le second est à mettre en lien avec les difficultés qui surgissent sur le marché de l'emploi.

## 7. Financement

### 7.1 Protocole d'accord

Au chapitre du financement, le protocole d'accord prévoit une bascule entre l'Etat de Vaud et les communes de deux points d'impôts, une soustraction étant opérée dans les finances de l'Etat et une augmentation dans celles des communes. Il est prévu que les communes ne disposant pas de corps de police utilisent ces deux points d'impôts pour payer la facture relative aux interventions, et que les communes qui disposent de leurs propres corps de police puissent utiliser cette manne financière pour renforcer leur structure sécuritaire actuelle. Les contrats de prestation particuliers signés par les communes qui souhaitent bénéficier de services plus étendus de la part de la Police cantonale vaudoise ne sont pas compris dans la bascule d'impôts et devront faire l'objet d'un financement supplémentaire, comme c'est le cas pour l'entretien des polices municipales ou régionales par les communes.

Il va de soi que deux points d'impôts ne suffisent pas pour financer des structures aussi importantes que celles des polices municipales ou régionales et que la facture totale est plus proche de 7 à 8 points d'impôts au moins. Dans le cas de l'Ouest lausannois, les deux points d'impôts, si l'on se réfère aux chiffres qui ont permis l'établissement du budget 2010, correspondent à environ Frs 4 millions, qui seraient versés aux communes dès 2011. Mais avant cela, le financement de la formation des aspirants, en 2010, serait entièrement à charge de l'Association et des communes partenaires.

### 7.2 Coûts de la formation des aspirants

Le coût d'un aspirant correspond à son salaire annuel, auquel s'ajoutent les charges sociales, les frais d'écolage et de sélection. Par ailleurs, l'achat des uniformes et du matériel spécialisé nécessaire à l'activité de policier est entièrement à la charge de l'employeur.

Au total, cela représente un montant de Frs 120'520.- par aspirant pour une formation d'une durée d'une année.

<b>Rubriques</b>	<b>4 aspirants</b>
Salaires	Frs 208'000.00
AVS	Frs 17'326.40
CIP	Frs 33'280.00
Assurances personnes	Frs 4'322.24
<b>Masse salariale</b>	<b>Frs 262'928.64</b>
Ecolages	Frs 180'000.00
Tests label	Frs 1'200.00
Indemn. remboursement repas	Frs 12'960.00
Habillement	Frs 9'000.00
Equipement spécialisé	Frs 16'000.00
<b>Coût total</b>	<b>Frs 482'088.64</b>

## 8. Répartition intercommunale

Selon la clé de répartition prévue pour le budget 2010, l'impact prévisible de ces engagements serait le suivant pour chacune des communes.

Participation des communes	engagement aspirants	participation budgétaire 2010	participation totale
	<b>482'100</b>	<b>12'307'400.00</b>	<b>12'789'500.00</b>
Participation de Bussigny	55'730.75	1'422'735.45	1'478'466.20
Participation de Chavannes	46'570.85	1'188'894.85	1'235'465.70
Participation de Crissier	59'394.70	1'516'271.70	1'575'666.40
Participation d'Ecublens	66'915.50	1'708'267.10	1'775'182.60
Participation de Prilly	82'390.90	2'103'334.65	2'185'725.55
Participation de Renens	142'364.15	3'634'375.20	3'776'739.35
Participation de Saint-Sulpice	24'538.90	626'446.65	650'985.55
Participation de Villars-Ste-Croix	4'194.25	107'074.40	111'268.65

## 9. Conclusion

### Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 5/2009 du Comité de Direction du 17 juin 2009.

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide**, sous réserve du refus par le peuple de l'initiative pour une police unifiée,

1. **d'autoriser** le Comité de Direction à engager quatre aspirants de police supplémentaires en 2010 de porter les dépenses liées à ces engagements dans les comptes 6000.3091.02 "frais de formation école de police", traitements aspirants, AVS, CIP, assurances de personnes du corps de police (6100) et à l'équipement de ces collaborateurs dans les comptes 6101.3114 et 6101.3116 "achat d'habillement" et "achat de matériel spécialisé";
2. **de financer** le montant de Frs 482'100.-- par une augmentation des contributions des communes réparties entre elles conformément à la clé retenue pour le budget 2010.

Ainsi adopté le 9 septembre 2009